

Choix de matière L3 parcours public

Par **Shanaa**, le **10/05/2008** à **16:15**

Voilà en 3e année on doit choisir un parcours , pour moi c'est public , mais j'hésites pour le choix des matières..

Pour le 1er semestre :

Droit Civil (régimes matrimoniaux)
Droit social (relations individuelles)
Régime général des obligations
Droit des sociétés (droit commun)
Droit administratif des biens
Contentieux administratif
Droit communautaire

Je dois 2 choisir 2 matières a Td dans celles la

UE 53 : UNITE COMPLEMENTAIRE 12 ECTS.....CM 36 h

Dans chaque parcours, l'étudiant doit choisir

4 matières sans TD parmi celles proposées et une langue vivante

Droit Civil (régimes matrimoniaux)
Droit social (relations individuelles)
Régime général des obligations
Droit des sociétés (droit commun)
Droit administratif des biens
Contentieux administratif
Droit international public
Droit pénal spécial
Histoire du droit privé

Histoire des idées politiques jusqu'à la fin du 18è siècle

Langue vivante étrangère : 18 heures

Choix des langues : anglais, allemand, espagnol

Matière facultativemodule de sport ou une matière du semestre

Et 4 sans ici , que choisir?

En td j'hésite donc entre DAB/contentieux A/droit communautaire .

Je pencherais pour contentieux A +Droit comm , le DAB est il essentiel de le voir en TD?

Et dans les petites matières => histoires des idées politiques +Droit international

public+DAB+Droit civil (ou droit social ..)

Car en fait le droit social européen se développe , qui sais si je m'oriente vers un parcours public devrais je prendre droit social?mais le droit civil est intéressant c'est quand meme la base du privé..

Quand au 2nd semestre..

2 matières à TD parmi les suivantes :

Droit Civil (famille)
Droit Civil (successions)
Droit social (relations collectives)
Droit des sociétés (droit spécial)
Droit des services publics
Droit international public
Libertés fondamentales

2 matières à TD à prendre ici..

UE 63 : UNITE COMPLEMENTAIRE 12 ECTS...CM 36 h

Dans chaque parcours, l'étudiant doit choisir

4 matières sans TD parmi celles proposées

et une langue vivante

Droit Civil (famille)
Droit Civil (successions)
Droit social (relations collectives)
Droit des sociétés (droit spécial)
Droit des services publics
Droit international public
Libertés fondamentales

Théorie du droit

Droit de la consommation

Histoire du droit privé (obligations)

Histoire des idées politiques à partir du 19ème siècle

Langue vivante étrangère : 18 heures

Choix des langues : anglais, allemand, espagnol

Matière facultativeau choix une matière du semestre

Pareil dilemme en droit des services publics/LF/Di public , je pencherais vers un droit des services public+LF et prendre le droit international public en petite matière , sachant que j'ai fait pareil au semestre précédent (je suppose que c'est la continuité.)

Et dans les petites matières , ici aussi histoire des idées politiques+Droit international public+droit civil ou social , suivant mon semestre d'avant + quoi?théorie du droit?je me vois mal prendre une matière de privée que je n'aurais pas suivi au 1er semestre..

Merci à vous !

Par **sabine**, le **11/05/2008** à **09:24**

Pour te répondre rapidement, le DAB est une matière indispensable et assez dense donc pour moi c'est nécessaire de le prendre avec TD.

Par **x-ray**, le **11/05/2008** à **09:41**

Tu devrais vérifier si dans les matières au choix tu peux reprendre les matières obligatoires. Ex : au premier semestre, si tu prends DAB, je doute que tu puisses le reprendre en matière à option.

Une L3 de public serait pour moi :

Sem 1 :

- TD DAB / Contentieux administratif
- UC complémentaires : DIP, histoire des idées, Régime général des obligations, social, car je pense que tu ne peux pas reprendre DAB... que les obligations, c'est la base, alors que les régimes matrimoniaux, ça ne t'occuperas jamais en tant que publiciste, enfin, que le social peut toujours servir dans les concours. Par contre, si tu peux reprendre DAB, je virerais le social.

Sem 2 :

- TD Services publics / Libertés fondamentales
- UC : Histoires des idées, DIP, Théorie du droit, social, car à nouveau, je pense que tu ne peux pas reprendre SP et LF. Théorie du droit si tu veux faire de la recherche... Sinon, SP à la place de social (pas certain que ça vaille la peine de prendre Deux fois LF...)

En fait, ça dépend réellement de ce que tu veux faire. Par exemple, si tu veux faire de l'international, c'est clair qu'il faut prendre DIP en TD.

Ce n'est qu'un avis...

Par **Shanaa**, le **11/05/2008** à **17:06**

Non on ne peut pas reprendre les matières à td en option j'ai oublié de préciser!

En fait mon dilemme c'était est ce que je prend droit communautaire et droit international en TD? Ou alors DAB+Contentieux A + Libertés F+Services publics , avec communautaire (qui n'est pas dans la liste à option mais quoi doit y être ça doit être une erreur car ça y est cette année) + international public sans td.

Car je sais pas trop pour l'international , je pense pas m'y plonger dedans mais bon vu que je compte tenter des concours comme sciences pos pour faire master AP peut être cela pourrait t'il m'aider?

Et sinon dans les options oui on m'a conseillé droit social , mais je sais pas si je peux me

passer du droit civil?par contre régime général des obligations c'est non , c'est une suite du droit des obligations de 2e année en fait , on y étudie la novation etc , pas intéressant je pense pour moi!

Je vous remercie beaucoup en tout cas !

Mais je savais pas que le DAB était une matière assez dense donc je vais la prendre je pense

Et en fait Xray je me suis mal exprimé , je comptais prendre DAB en option (c'est a dire en CM juste) si je le prenais pas en td ! j'aurais que les CM donc ! mais en fait je vais la prendre en td , donc cela sera plutot le droit communautaire en option (CM)!

Cela donnerait ceci : - TD DAB+Contentieux A

-Matières uniquement a CM : Histoire des idées , Droit international public , Droit communautaire +droit civil?ou droit social?voila le dilemne , je dois prendre une matière privatiste , laquelle me servira le mieux?

Au 2e semestre cela serait : -TD Services pubs+Libertés

Matières uniquement a CM : Droit international public (la suite du 2Nd semestre) , histoire des idées politiques , droit social /civil selon ce que j'ai choisi au 1er + théorie du droit (c'est une matière plutot axée sur la recherche mais je vois pas trop quoi prendre d'autre !et la prof est cool !) vous en pensez quoi?

Merci a vous de m'aider c'est super ! et je compte prendre une matière a option en plus = > droit pénal spécial au 1er semestre!

Par **juliette**, le **12/05/2008** à **13:17**

Je serai toi pour les td je prendrai en priorité ceux en rapport avec le droit public (national), car dans le droit public c'est à mon avis les bases.

Par contre je ne comprends pas pourquoi tu vas prendre droit pénal spécial au 1er semestre.

Par **Shanaa**, le **12/05/2008** à **16:00**

:)

Juste parce que c'est intéressant apparemment Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **12/05/2008** à **21:43**

ok.

Mais tu as de bonnes bases en droit pénal général et en procédure pénale ?
(je demande ça car apparemment tu es + publiciste que privatiste)

Par **Shanaa**, le **12/05/2008** à **21:49**

Oui J'ai fait un semestre de droit pénal général en 2e année avec TD!

Donc si je comprends bien c'est plus intéressant de prendre les matières du droit public interne en TD? Le contentieux admin est-il difficile?

Et en matière privée vu que je dois en prendre une, civil ou social?

Par **x-ray**, le **12/05/2008** à **22:26**

Le droit administratif, à mon avis, c'est très difficile. Mais c'est incontournable, surtout si tu vises des concours administratifs du style attaché territorial. Pour le civil, si tu veux faire une carrière de public, les successions et les régimes matrimoniaux, ça ne te servira jamais. La famille, dans une mairie à la limite... Mais c'est marginal.

Par **Shanaa**, le **12/05/2008** à **23:00**

Je vois, donc je dois privilégier les matières admin qui sont les plus difficiles?

Vi le droit des régimes mats/famille ça me semble un peu inutile, mais le droit social est-il plus utile?

Par **x-ray**, le **12/05/2008** à **23:07**

Ce que je voulais dire, c'est le CONTENTIEUX adm, c'est très difficile, mais j'ai zappé. Il est tard, alors j'ai écrit "droit".

Pour tes choix, ils dépendent réellement de ce que tu veux faire... Tu as une idée ?

Par **Shanaa**, le **13/05/2008** à **00:01**

Non c'est bien pour cela que j'hésite, j'avais dans l'idée de faire sciences pos mais c'est un projet comme cela, ce n'est pas sûr du tout donc voilà!

Et je me dis que sélectionner les matières internationales est pas forcément la meilleure idée , j'aurais pas une formation a la hauteur de certaines facs qui ont des parcours purement international ou européen , ou de certaines écoles , alors qu'en privilégiant le droit public pur , je peux avoir une formation riche et concurrentielle , complétée bien sur par les CM que je suivrais en droit européen et international!